

Image not found or type unknown



## Destination bien acquis par donation après décès du donataire

Par **sucover**, le **08/11/2015** à **08:46**

Mon père a fait acte de donation. Mon frère aura au DC mon père la 1/2 de la maison familiale, RDC qui réunit 2 logements produisant revenus locatifs. Mon frère marié régime communauté réduite aux acquêts, il a 4 enfants d'un 1er mariage. Quand mon frère sera pleinement propriétaire, s'il décède avant son épouse, à qui reviendra le bien? A qui reviendront les loyers? Son épouse a aussi des enfants. Ils n'en ont pas eu en commun